

Finistère

Penn Ar Bed



Bulletin trimestriel de la FSU du Finistère

CPPAP: 1022 S 07559	Directeur.rice de publication : Florent Martinie et Sabrina Manuel	Prix : 0,4 €	N° 2
<p>SOMMAIRE Bulletin de janvier 2023 Page 1 et 2 : Édito Page 2 et 3 : Réforme de la voie professionnelle Page 3 : Fin du CHSCT, place au FS-SSCT ; Page 4 : Vers encore plus d'inégalités sociales dans le 2nd degré Page 5 : Article Émancipation Page 6 : Un mot sur la MGEN</p>	<p>Maison du Peuple 2 Place É.Mazé 29200 BREST</p> <p>71 rue Jacques Le Viol 29000 QUIMPER</p> <p>Email : fsu29@fsu.fr Site : http://fsu29.fsu.fr Facebook : https://www.facebook.com/fsu29/</p>	<p>27/01/2023</p>	<p>QUIMPER PPDC SITE DE DEPOT P4 LA POSTE DISPENSE DE TIMBRAGE</p>



Le gouvernement est-il le sauveur du système des retraites par répartition ?

Le système des retraites par répartition est à bout de souffle financièrement ?

Le système n'est pas en danger. Il est actuellement à l'équilibre. Il y aurait un déficit dans les 10-15 prochaines années, mais ça dépend comment et qui le compte. L'État a très envie de se désengager du système pour récupérer de l'argent pour équilibrer ses finances publiques. Prenons le chiffre de la 1ère Ministre, 12 milliards, c'est beaucoup et ce n'est pas beaucoup ! Le système des retraites collecte plus de 300 milliards d'Euros par an. 12 milliards à l'échelle du système des retraites, cela ne met pas en danger le système. À notre échelle,

si nous avons un découvert de 150€, nous sommes embêtés, mais nous ne sommes pas en danger.

C'est une réforme de justice sociale ?

Tout au long du 20ème et du 21ème siècle, il y a eu des réformes de durcissement et de contrôle des dépenses. Le projet du gouvernement pour cette nouvelle réforme c'est dire : « tant qu'il y en a qui peuvent encore servir, vous restez au boulot. On raccourcit la période de retraite jusqu'au moment où on est sûr que vous ne pouvez plus servir ». Avec cette réforme, nous aurons un décrochage du niveau de vie des retraité-es à venir.

C'est une réforme juste pour les seniors ?
 Plutôt que de travailler l'emploi des seniors qui est

une vraie difficulté, le gouvernement repousse juste la barrière : l'âge de départ. Ceux qui pourront tenir tiendront. Tant mieux ou tant pis pour eux ! Ceux qui ne pourront pas tenir, le gouvernement ne s'en émeut guère. 3 personnes sur 10, près d'un tiers de la population, ne passent pas de l'emploi à la retraite. Pour ces personnes on durcit encore les conditions d'accès à la retraite. La réforme du chômage de cet été dit aux seniors : « vous pouviez avoir jusqu'à 36 mois d'indemnisation chômage. A partir de février, ce sera 27 mois ». Avant même la réforme des retraites, la protection a diminué pour ceux qui ne tiendront pas jusqu'à l'âge limite de départ en retraite.

Il faut réformer le système de retraites ?

Ce n'est pas une réforme qui vient d'un diagnostic sur le système des retraites. Le gouvernement s'engage dans cette réforme avec deux objectifs. Le premier c'est travailler plus pour produire plus pour créer plus de PIB. C'est une réforme du marché du travail. Le deuxième c'est faire des économies. Bruno Le Maire le dit depuis des mois. La stratégie est de baisser les prélèvements obligatoires, baisser les impôts sur les entreprises, baisser les impôts de production. Cela a coûté une quinzaine de milliards depuis 2020. En 2023 et

2024, ce sera 8 milliards chaque année. Il faut donc faire des économies sur les dépenses publiques. Et donc faire des économies massives sur les retraites.

Cette réforme est bien une réforme libérale pour que le gouvernement puisse continuer ses exonérations et diminutions de cotisations patronales.

La FSU défend à l'inverse une amélioration des droits à la pension comme la retraite à 60 ans avec la durée des années d'études intégrée dans la durée cotisée, comme le rétablissement des droits liés aux enfants, ou bien comme l'indexation des pensions sur les salaires moyens.

Et il est tout à fait possible de financer ces améliorations !

Il faut augmenter les ressources et donc les cotisations par :

- l'augmentation des salaires pour rééquilibrer la répartition des richesses en faveur du travail,
- l'égalité salariale entre les femmes et les hommes,
- la réduction massive du chômage.

Florent Martinie, co-secrétaire de la FSU 29

Réforme de la voie professionnelle : changement de stratégie

Carole Grandjean envisageait d'imposer unilatéralement et brutalement la totalité de sa réforme des lycées professionnels dès la rentrée 2023. Mais la forte mobilisation des collègues les 18 octobre et 17 novembre derniers l'ont forcée à revoir sa stratégie.

Dorénavant, elle tente de placer sa réforme « moins » brutalement, mais tout aussi sûrement. Tout en annonçant dans un premier temps de maintenir les D.G.H. des lycées et sections professionnels pour la rentrée 2023, elle prévoit dans le même-temps de détourner le dispositif C.N.R. (Conseil national de la refondation de l'École appelé aussi « Faisons l'école ensemble ») pour imposer des expérimentations sur les éléments socles de sa réforme : calibrage des filières aux besoins économiques locaux et détermination des horaires disciplinaires par établissement. Seule la découverte professionnelle en classe de cinquième doit s'appliquer dès la

rentrée prochaine (une nouvelle fois au détriment de la technologie?). Concernant l'augmentation de la durée des périodes de stage (appelées Périodes de Formation en Milieu Professionnel ou P.F.M.P), les informations sont un peu floues aujourd'hui. Soit l'augmentation de la durée pour tendre à terme vers l'augmentation de 50 % sur les 3 ans se fait par expérimentation dans le cadre du CNR, soit dans un premier temps tous les stages de terminale seront dans un premier temps rétribués en respectant la réglementation et en prenant en charge les salaires. Pour rappel, le code du travail prévoit que tout stagiaire ne puisse pas faire plus de huit semaines de stages dans une même entreprise ou une même structure durant 1 an de date à date sans être rétribué. L'annonce de la ministre Grandjean imposerait donc à tous les élèves de Terminale l'année prochaine d'effectuer au minimum 8 semaines de P.F.M.P. dans une même entreprise ou structure d'accueil. Actuellement c'est très rarement

le cas pour des raisons d'organisation et d'évaluation d'examen. En effet il n'est pas forcément évident de valider la totalité des compétences exigées pour le baccalauréat professionnel dans un même endroit. On voit donc que quelque soit le scénario retenu (on devrait en savoir plus le 27 janvier), les difficultés organisationnelles des établissements seront majeures.

Concernant les éléments de socles mis en expérimentation, Carole Grandjean va instrumentaliser le travail d'équipe des personnels en quête de financement pour des projets, et aussi piétiner les engagements du ministère de l'Éducation nationale qui avait annoncé que le projet de réforme des lycées professionnels était dissocié du CNR.

La FSU29 appelle tous les collègues à vérifier auprès de leur direction si leur établissement est engagé dans le CNR (dans les débats« faisons

l'école ensemble »). Si tel est le cas il faut rapidement contacter la section locale FSU et réunir les personnels pour les avertir de cette manipulation par Carole Grandjean. Et si jamais leur établissement se lance dans des expérimentations originales présentées comme à l'initiative des Chefs d'Etablissement, il faut également avertir la section FSU afin de savoir si cette « initiative » cache autre chose qui pourrait servir à l'expérimentation de la réforme. S'engager dans des projets pour récupérer des moyens est une chose, entraîner son établissement dans un processus qui servira d'alibi à la mise en œuvre de la réforme contestée par les collègues en est une autre. Le gouvernement n'a besoin que d'un petit nombre de retours d'expériences pour prétendre contre logique et bon-sens qu'une expérimentation peut être généralisée ! Et bien entendu la FSU reste pleinement mobilisée pour que ce projet de réforme ne soit jamais mené à bien !

Vincent Lavalley pour le SNUEP-FSU 29

Fin du CHSCT, place à la FS-SSCT

Pourquoi faire simple quand on peut faire compliqué ?

Attention, retenez bien la nouvelle dénomination : FS-SSCT = **Formation Spécialisée en Santé, Sécurité et Conditions de Travail**.

La loi de transformation de la fonction publique a mis en place cette année la fusion des Comités Techniques avec celle des CHSCT, comme cela a été fait dans le privé en 2018.

Dans ce nouveau dispositif, le CHSCT devenant une formation spécialisée, n'est plus une instance mais une simple commission émanant des Comités sociaux. Les représentants qui s'étaient spécialisés sur cette question, se retrouvant aussi membres des CSA, risquent l'éparpillement et de s'user en réunions. Bonjour les risques psychosociaux !

Les CHSCT ont pourtant fait la preuve de leur utilité. Après presque 10 ans d'existence, les élus des CHSCT sont devenus de bons spécialistes des dossiers et révèlent régulièrement des situations où les conditions de travail des agents sont dégradées.

Mais quand le thermomètre brûle, on le casse !

Mis en place en 2014, les CHSCT ont pris leur essor au fil des années pour être enfin connus des personnels qui se sont saisis nombreux des fiches SST. Nous avons ainsi débloqué de nombreuses situations grâce à celles-ci : manque d'AESH, élèves perturbateurs, relations conflictuelles avec hiérarchie, avec des mairies, équipements de travail ...

En 2018-19, 90 fiches ont été saisies, 103 l'année suivante, puis 262 en 2020-21. L'année dernière 305 fiches ont été réalisées par les personnels, en majorité du 1^{er} degré et du 2nd degré. La plus grande part des fiches concernent actuellement des problématiques liées aux Risques Psychosociaux (RPS). Et parmi celles-ci la palme revient aux problèmes liés aux élèves dits éruptifs.

Il reste encore de nombreuses situations à faire évoluer et nous espérons avoir encore des moyens pour le faire. La situation des élèves hautement perturbateurs ne peut plus attendre, le déploiement des PIALs également qui a eu des conséquences néfastes sur les conditions de travail des AESH.

Cette année nous nous attelons à la question du radon. Le premier groupe de travail a eu lieu. Et nous espérons avancer rapidement sur cette question qui traîne depuis 2019... Nous serons le premier département à mettre en place un protocole permettant aux personnels de calculer leur « dose efficace » en cas de fréquentation d'un lieu présentant un taux de radon important.

Le CHSCT c'est également des enquêtes, des visites d'établissements, le suivi d'indicateurs importants pour la profession tels que les accidents de service, les démissions, les demandes d'aménagement...

Ce suivi, nous continuerons à le faire en FS-SSCT et de vous tenir informés.

Nathalie Rospart, secrétaire de la FS-SST 29

Vers encore plus d'inégalités sociales dans le 2nd degré

Les DGH arrivent dans les établissements et comme chaque année, la crainte de voir la dotation en baisse est ressentie par beaucoup de collègues. Mis à part quelques exceptions, comme chaque année les collèges et lycées vont devoir faire face à une diminution des HP sous prétexte de baisse de la démographie. C'est dans les faits un faux prétexte pour augmenter encore le nombre d'élèves par classe. Les objectifs fixés par le ministère portent sur une baisse de -34 ETP (postes à 18h) pour l'académie à la rentrée 2023. Or ce sont les départements les plus ruraux comme le nôtre, qui font systématiquement les frais de cette politique.

Les conditions de travail ne peuvent qu'empirer avec l'accroissement des effectifs par classe. Couplée avec la perte du pouvoir d'achat, la gronde ne fait que croître parmi les collègues. Les promesses de revalorisation annoncées par Macron n'ont pas été tenues tout comme l'amélioration de l'accueil des élèves en situation de handicap. Là aussi les conditions de travail deviennent impossible avec l'impossibilité de mettre un ou une AESH pour accompagner chaque élève de façon décente. En zone rurale, il devient impossible de recruter des AESH obligé.e.s de faire des km pour aller travailler en étant payé.e.s des clopinettes. Les coûts de transport sont devenus tellement prohibitifs que ces collègues perdent plus d'argent qu'ils n'en gagnent pour se rendre sur leur lieu de travail. Dans les collèges, les augmentations de coûts de chauffage ont atteint de tels seuils que plus aucune sortie scolaire n'est possible pour l'année 2023. La frustration des collègues n'est pas prête de s'apaiser lorsqu'on apprend que dès septembre 2023, tous les collégiens de 6ème auront soit une heure de soutien pour les plus en difficulté, soit une heure

d'approfondissement pour les plus à l'aise. Cette heure sera obligatoire pour tous les élèves de 6ème. Si l'heure de soutien devrait être faite par un ou une collègue du 1er degré en HS, celle d'approfondissement devrait être assurée par un collègue du 2d degré. Cette heure obligatoire sera prise sur le temps consacré initialement à la technologie ! En contrepartie, cette discipline serait renforcée les années suivantes en 5eme, 4eme et 3eme. Cependant, ces promesses n'engagent que celles et ceux qui veulent bien y croire. De plus il y a un risque de voir des "disciplines non fondamentales" reléguées, à terme, en options voire sacrifiées sur l'hôtel du renforcement des fondamentaux. Après la technologie, quid des enseignements artistiques ? Les pièces du puzzle macronien se mettent chaque jour un peu plus en place : Un service public minimaliste pour un éducation à minima ; la culture serait réservée aux plus riches... Une vision très 19eme siècle de l'enseignement public !

Yves Pasquet pour le SNES-FSU 29

Réformes des retraites et des lycées professionnels : la pression par les deux bouts

Réforme des lycées professionnels :

Dans les cartons du gouvernement actuel, nous avons d'un côté un dispositif « découverte des métiers » dès la cinquième qui laisse présager une future réforme des collèges basée sur la réintroduction de voies professionnelles. Nous avons aussi pour les lycéens pro une augmentation prévue des durées de stage et une extension de l'expérimentation consistant au suivi d'élèves de dernière année par des conseillers et conseillères de Pôle emploi.

La formation initiale professionnelle voit donc encore une fois la pression de « l'employabilité » s'accroître sur son contenu et sa structuration. L'employabilité est ici entendue comme une mise en adéquation avec le monde professionnel tel qu'il fonctionne actuellement et non tel qu'il devrait fonctionner par rapport aux impératifs écologiques notamment, impératifs qui pourraient être par exemple portés par une formation générale plus solide des élèves.

Réforme des retraites :

De l'autre côté de la vie professionnelle, nous avons donc cette contre-réforme qui prévoit de repousser l'âge légal de la retraite à 64 ans et le nombre de trimestres de cotisation à 172 ou 43 annuités. On notera la contradiction qu'il y a à augmenter la durée de vie d'un travailleur ou d'une travailleuse par les deux bouts dans un contexte de chômage assez développé et alors que la situation économique met en faillite plusieurs artisans, producteurs et distributeurs, notamment de l'agriculture biologique avec une inflation de 15 % prévue en mars qui devrait accroître cette tendance.

Certain.es diront que c'est parce qu'il y a trop de charges (comprendre cotisation sociale) et que les salaires sont trop élevés qu'il faut encore accroître la pression sur le travail : jusqu'où nos vies et nos conditions de travail doivent-elles et peuvent-elles se soumettre aux impératifs du capitalisme ? Il est évident que nous ne pourrions pas toutes et tous travailler jusqu'à 64 ans, de surcroît avec les pressions managériales et les rythmes qui augmentent. Le statu-quo n'est d'ailleurs pas non plus envisageable et nous devrions revendiquer un

âge de départ à la retraite inférieur à 60 ans avec une durée de cotisation inférieure aux 42 annuités ! Nous pourrions même avoir d'autres ambitions que le retour aux 37,5 annuités de cotisation avec un droit effectif de départ à l'âge auquel on n'en peut plus !

Quelques enjeux dans le Finistère et ailleurs...

Ne nous leurrions pas, la nouvelle réforme des retraites attaque notre modèle de Protection sociale mis en place à partir de 1946 tout comme le fait déjà, à son niveau, la PSC. Il est donc de notre responsabilité, envers la jeunesse notamment, de nous engager pour empêcher la destruction méthodique à l'œuvre.

Concernant la réforme des lycées professionnels, de nombreux collègues se sont mobilisés dans le Finistère, notamment à Morlaix, Landerneau ou Quimper, pour organiser des actions et s'adresser à la population pour qu'elle prenne conscience de ce qui se trame. Iels ont parfois pris l'initiative de se réunir en Assemblées générales et ont par exemple envisagé une manifestation régionale au Rectorat.

Iels ont été appuyés par les syndicats mais la situation demande des prises d'initiatives *plus volontaristes* de la part des structures les plus à même de diffuser des appels à Assemblées générales et à *proposer* des lieux pour se réunir pour les différents secteurs de la société impactés par ces réformes. Les appels syndicaux nationaux ne suffiront pas s'il n'y a pas développement d'actions locales pour obtenir le retrait de la contre-réforme des retraites et des autres, ou encore les augmentations de salaires et l'indexation sur les prix pour ne pas se faire rattraper par l'inflation !

**Serge Da Silva et Mathieu André pour
Émancipation**

Un mot sur la MGEN

Une réunion débat a eu lieu le 14 novembre dernier entre la MGEN départementale et nos retraités.

En complément, cet extrait de la **Contribution de la SFRN du 21 novembre** permet de situer les prochains enjeux autour des mutuelles dont la MGEN.

La MGEN a 2 millions d'adhérents en contrats individuels (facultatifs), elle est le principal assureur santé dans la Fonction publique d'État et a des adhérents dans la Fonction publique territoriale, ainsi que quelques milliers dans la Fonction publique hospitalière. C'est un bastion du mouvement mutualiste qui a joué un grand rôle dans la Mutualité de la Fonction publique.

Aujourd'hui, la MGEN est la principale complémentaire menacée par la mise en œuvre de la PSC dans la Fonction publique avec des arrières pensées politiques du gouvernement (pour affaiblir le bastion de l'héritage mutualiste) et commerciales des assureurs (pour leur ouvrir le marché le plus important de la Fonction publique d'État).

Le basculement d'un marché fondé sur les contrats individuels et relativement protégé vers un marché plus concurrentiel en contrats collectifs, où les assureurs sont offensifs et plus agressifs mettra la MGEN en difficulté. D'autant que les tarifs de groupes sont moins rémunérateurs que ceux des contrats individuels.

Pour faire face à cette situation, la MGEN est engagée dans des pratiques que nous qualifions de dérives vis à vis des valeurs mutualistes (notamment la solidarité), et qui sont pour ses dirigeants actuels des stratégies d'adaptation aux lois du marché. Quel dialogue est possible ?

Une stratégie classique consiste à rogner sur les coûts pour être « compétitif » et sur les tarifs pour taxer ceux qui « coûtent cher ».

La mutuelle va dans un premier temps supprimer 800 emplois, soit près de 20 % des effectifs de sa fonction d'assurance. (*Les Échos*, Amélie Morin, 24 octobre 2022). Il n'est pas sans intérêt de remarquer

qu'il y a quelques mois les adversaires de la Grande Sécu s'écriaient: « Mais qu'allez-vous faire des salariés des mutuelles ? ».

Autre stratégie : moduler les tarifs en fonction du risque santé. Taxer ceux qui « coûtent cher » dans le vocable managérial. Des taux liés à l'âge et aux options sur le panier de soins. Les retraité-es sont bien sûr les plus visé-es par la hausse des cotisations. L'instauration en 2023 de 4 taux au-delà de 60 ans en est la confirmation.

En difficulté sur son « marché de base », la MGEN va tenter de compenser ces pertes en essayant de prendre des parts de marché dans d'autres ministères au détriment notamment des mutuelles déjà en place. Cette ambiance fortement concurrentielle va aboutir à une concentration accrue, sous la forme d'absorption ou de partenariats. Quid de l'esprit mutualiste et de l'unité entre les mutuelles de la Fonction publique ?

La section des retraité-es de la FSU 29

ASSEMBLEE GENERALE des retraité-es de la FSU du Finistère jeudi 9 février 2023 à Quimper

Accueil à la FSU, Prad ar Rouz (71 rue Jacques le Viol)

Inscription pour le repas **avant le 4 février** :
aline29.guyader@wanadoo.fr

9h00 – 12h30

- Rapport moral
- Rapport d'activité 2019-2022
- Actualités, perspectives
- Bureau de la section :
renouvellement, élections
- Débat

13h : Restauration à « La Lusiade » à Ergué-Gabéric